

Table des matières

PROTOCOLE SANITAIRE DU FULL CONTACT SOUDIACAIS.....	2
Introduction	2
I. Mesures concernant les pratiquant(e)s.....	2
A. Avant d'accéder à la structure d'entraînement.....	2
B. A mon entrée au gymnase	2
C. Pendant ma séance d'entraînement :.....	3
D. A la fin de la séance :.....	3
E. Après la séance	3
II. Mesures complémentaires concernant les proches/accompagnant(e)s.	3
A. Accès à la structure	3
III. Mesures complémentaires concernant les enseignant(e)s et le personnel du Full Contact Soudiacais.....	3
REGLEMENT INTERIEUR DU FULL CONTACT SOUDIACAIS	5
Article 1 : Cotisation.....	5
Article 2 : Photo d'identité.....	5
Article 3 : Certificat Médical.....	5
Article 4 : Cours d'essai.....	5
Article 5 : Accès à la surface d'entraînement	5
Article 6 : Tenue	5
Article 7 : Equipement	5
Article 8 : Port des Baskets/Tennis	5
Article 9 : Equipement du Club	5
Article 10 : Respect des entraîneurs/membres	6
Article 11 : Inscriptions aux compétitions.....	6
Article 12 : Techniques de Combat	6
Article 13 : Fermeture et vacances scolaires	6
Article 14 : Modifications du règlement et du(des) protocole(s) associé(s).....	6

PROTOCOLE SANITAIRE DU FULL CONTACT SOUDIACAIS

Introduction

Afin de nous conformer au respect des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement dans le cadre de pratiques sportives, l'équipe du Full Contact Soudiacais a décidé de mettre en place un protocole sanitaire strict. Les mesures détaillées ci-après ne supplantent pas notre règlement intérieur mais le complètent, elles doivent donc être respectées de la même manière.

Quoique restrictives, ces règles ont été mises en place pour protéger au maximum les pratiquant(e)s, leur proches et le personnel du Full Contact Soudiacais.

Nous demandons donc à chaque adhérent(e), famille et proches et aux personnels enseignants de se conformer strictement aux articles ci-dessous, nous ne manquerons pas de les faire évoluer au besoin. **Ce protocole entre en vigueur immédiatement et perdurera autant que nécessaire.**

Toute personne qui ne respectera pas ces règles pourra faire l'objet de mesures disciplinaires, telles qu'elles sont détaillées dans notre règlement intérieur, lisible dans la deuxième partie de ce document.

I. Mesures concernant les pratiquant(e)s

A. Avant d'accéder à la structure d'entraînement

- **J'ai un bon état de santé général.** Si un élève semble fiévreux ou tousse, il(elle) sera invité(e) à rentrer chez lui(elle) afin d'éviter une contamination quelconque,
- **J'arrive déjà en tenue** et je veille à apporter mes propres effets personnels et tous les équipements nécessaires à la pratique de mon sport,
- **Je prévois suffisamment de mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique** et un ou plusieurs **masques**,
- **Chaque pratiquant(e) doit disposer de sa bouteille d'eau ou gourde** afin d'éviter les croisements.

B. A mon entrée au gymnase

- **Je porte OBLIGATOIREMENT un masque dès le passage du portail du bas du gymnase** (à l'exception des mineurs de moins de 11 ans),
- **Je remplis le registre de présence**, en complétant TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDEES (que vous soyez pratiquant(e)s, famille/proches ou enseignant(e)), **vous devez inscrire lisiblement : Votre nom, votre(vos) prénom(s)** et votre **numéro de téléphone**,
- **Lorsque j'accède aux vestiaires** : Je respecte la distanciation physique, je me lave les mains et je me change si besoin,
- **Lorsque que j'accède aux surfaces d'entraînement** : Je pose mon sac au bord de l'aire d'entraînement en respectant les distanciations réglementaires.

C. Pendant ma séance d'entraînement :

- **A chaque entrée sur l'aire de pratique sportive** : J'enlève mon masque, je le range avec mes autres effets personnels dans mon sac et je me lave les mains à l'aide de gel hydro- alcoolique ou savon,
- La séance se déroule de manière classique, sans masque (je veille toutefois à respecter les règles de distanciation si nécessaire),
- **A chaque sortie l'aire de pratique sportive** : Je remets mon masque, je me lave les mains à l'aide de gel hydro- alcoolique ou de savon.

D. A la fin de la séance :

- **Nettoyage des différentes parties du matériel** utilisé lors de notre pratique (sac de frappe, pao...)

E. Après la séance

- **Je peux éventuellement utiliser le vestiaire et/ou la douche mis(e) à ma disposition**, dès que je me suis changé(e), **je remets ne nouveau mon masque**,
- **Je sors de la structure en respectant les règles de sortie** afin de limiter les croisements et les regroupements.

II. Mesures complémentaires¹ concernant les proches/accompagnant(e)s.

A. Accès à la structure

- **L'accès à la structure est strictement limité à l'accompagnement d'un(e) pratiquant(e)**, avant et après la séance d'entraînement, les contacts avec le personnel du Full Contact Soudiacais doivent être limités autant que possible (récupération et dépose de divers documents...),
- **Aucun accompagnant ne pourra rester au sein de structure** (gradins, vestiaires...), se trouver aux abords des aires d'entraînements ou à l'entrée du gymnase (y compris à l'extérieur) durant toute la durée des séances d'entraînements.

III. Mesures complémentaires concernant les enseignant(e)s et le personnel du Full Contact Soudiacais

- **Le personnel du F.C.S. applique les règles sanitaires en vigueur et veille scrupuleusement à ce que tou(te)s les pratiquant(e)s et leur(s) proches les respectent également** : Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel (habits, gants, gourdes...),

¹ Le respect de ces mesures spécifiques ne dispense pas de respecter les autres règles mises en place.

- Il veille à limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement. Il porte une attention particulière à l'aération et à la désinfection quotidienne du gymnase et des espaces de pratique.

Prénom	Nom	Date
		Signature

REGLEMENT INTERIEUR DU FULL CONTACT SOUDIACAIS

Article 1 : Cotisation

La **cotisation devra impérativement être réglée au début de la saison** (dès les premiers cours pratiqués) L'inscription est valable pour la saison en cours. Aucun remboursement ne sera possible.

Article 2 : Photo d'identité

La présence d'une **photo d'identité est obligatoire sur la fiche d'inscription** pour tout(e) licencié(e).

Article 3 : Certificat Médical

Un certificat médical obligatoire doit vous être délivré avant toute pratique. Il devra impérativement comporter la mention suivante : « **apte à la pratique du full contact et du k1, à L'entraînement et/ou la compétition** ». D'autres documents médicaux pourront être exigés pour pouvoir pratiquer certaines disciplines en compétition. Les instances du club pourront vous donner tous les détails quant aux spécificités des documents à fournir.

Article 4 : Cours d'essai

1 cours d'essai gratuit est possible pour les adultes, 2 cours pour les enfants, **sous réserve de fournir un certificat médical en cours de validité**, celui-ci devra stipuler que le(la) licencié(e) est apte à pratiquer le full contact et/ou le k1, que ce soit lors des entrainements et/ou des compétitions.

Article 5 : Accès à la surface d'entraînement

L'accès à la surface d'entraînement du gymnase lors des entrainements, est réservé aux membres actifs de l'association (à jour de leur cotisation). **Durant l'application du protocole sanitaire, aucun spectateur(trice) n'est accepté(e) durant les cours.** De plus chaque participant devra être en tenue avant de pouvoir accéder à la surface d'entraînement.

Article 6 : Tenue

La tenue sportive de chaque adhérent doit rester correcte. Pas de chemise, polo, jeans... (l'équipe du club peut vous renseigner sur les types de vêtements autorisés).

Article 7 : Equipement

L'équipement spécifique à la pratique du Full Contact et K1 (gants, mitaine ou bande, protège dents, coquille, protège tibias, chaussons) est obligatoire à chaque séance et propre à chaque adhérent, il en va de même concernant le port de la tenue du club et de la ceinture indiquant le grade du(de la) participant(e).

Article 8 : Port des Baskets/Tennis

Le port d'une paire de Basket ou tennis est autorisé durant l'échauffement mais est strictement interdit durant le cours et la pratique du full contact/k1.

Article 9 : Equipement du Club

Les équipements appartenant au club : Cordes, sac, haltères... sont à la disposition de chacun. **Ils doivent impérativement être désinfectés avant leur remise en place dans le placard réservé au club après chaque séance.** La réserve doit également être rangée. **Durant l'application du protocole sanitaire, le club ne prête plus de gants.**

Article 10 : Respect des entraîneurs/membres

Quel que soit la(les) discipline(s) pratiqué(e), **il est obligatoire de respecter les entraîneurs et les autres membres de l'association, qu'ils(elles) soient membres du staff et/ou pratiquant(e)s**, et ce, que ce soit durant les entraînements, réunions et manifestations organisées par le club (ou celles auxquelles il participe) et/ou les compétitions.

De façon générale, tous les comportements agressifs, insultants ou irrespectueux sont strictement interdits et pourront entraîner l'exclusion temporaire (voire définitive) du club de toute personne s'étant rendu coupable de tels agissements. Une telle exclusion ne saurait donner lieu au remboursement de tout ou partie de la cotisation versée par l'adhérent(e).

De même, toute dégradation des équipements sportifs est strictement interdite et pourra être sanctionnée par la direction du club, celle-ci pourra exiger le remboursement partiel ou total des équipements endommagés. Dans le cas de dégradations graves, des poursuites civiles et/ou pénales pourront être engagées par la direction du club ou ses représentants légaux.

Article 11 : Inscriptions aux compétitions

L'inscription aux compétitions n'est validée qu'après avoir obtenu l'accord préalable des moniteurs.

Article 12 : Techniques de Combat

Il est formellement interdit d'utiliser les techniques de combat enseignées en dehors des entraînements.

Article 13 : Fermeture et vacances scolaires

L'association sera fermée durant les vacances scolaires pour la section « enfants ». **Les cours pourront être soumis à certaines restrictions en cas de pandémie, de force majeure et/ou durant l'application du protocole sanitaire.**

Article 14 : Modifications du règlement et du(des) protocole(s) associé(s)

L'adhésion au club est soumise à la pleine acceptation des articles du présent règlement et du(des) protocole(s) associé(s), la direction du club se réserve le droit de modifier tout ou partie de celui-ci(ceux-ci).